

COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

LE DRAPEAU ARC-EN-CIEL POUR DÉNONCER LA LOI RUSSE

Saint-Hyacinthe, le 11 février 2014 – La **Ville de Saint-Hyacinthe** a hissé le **drapeau arc-en-ciel** au mât de l'hôtel de ville afin de **dénoncer la loi homophobe adoptée en Russie** avant les Jeux olympiques de Sotchi.



Jusqu'en 1993, l'homosexualité était considérée en Russie comme un crime passible de huit ans de camp, et comme une maladie mentale jusqu'en 1999. Dorénavant, cette nouvelle **loi « anti-gay »** punit d'amendes et de peines de prison la propagande des relations sexuelles « non traditionnelles » auprès des mineurs et interdit l'adoption d'enfants russes par des couples homosexuels étrangers.

Cette politique rend difficile la sensibilisation contre l'homophobie ou la promotion de l'égalité sociale entre homosexuels et hétérosexuels. En plus de légitimer la répression, cette loi a ouvert la porte à des comportements homophobes allant jusqu'à une escalade de la violence. Plusieurs organisations internationales l'ont décrite comme une violation flagrante du droit à la liberté d'expression, mais également comme un manquement grave au droit humain fondamental de non-discrimination. Elle incite à l'intolérance et peut engendrer des crimes brutaux contre des personnes uniquement en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée. De plus, cette loi est incompatible avec les dispositions de la Charte Olympique concernant la promotion de la « dignité humaine ».

Le geste symbolique de la **Ville de Saint-Hyacinthe** se fait dans la continuité du prix du Conseil québécois des gais et lesbiennes, reçu en 2012, en tant que « Partenaire par excellence » dans la lutte contre l'homophobie, et démontre, une fois de plus, le soutien que la Ville tient à apporter à la communauté gaie et à ses citoyens.

- 30 -

Source : Cécile Graillet
Direction des Communications
450 778-8388